

DEPARTEMENT DU

TARN

ARRONDISSEMENT DE

CASTRES

## EXTRAIT DU REGISTRE CONSOLIDÉ

### SEANCE DU 5 novembre 2025

Date de transmission de l'acte: 07/11/2025

Date de reception de l'AR: 07/11/2025

081-218101871-DL\_2025\_035-DE

AGE DI

COMMUNE DE  
MOULAYRES



Date de convocation : 31 octobre 2025

Le cinq novembre deux mille vingt-cinq, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Laurent BAZART, Maire de la commune, et a élu secrétaire de séance Gilles BAVAY.

PRESENTS : Laurent BAZART, Frédéric MATUSZEWSKI, Gilles BAVAY, Brigitte BABY, Isabelle LOUBIERE AMALVY, Maud LEONARD

REPRESENTES :

ABSENTS : Richard GONNET, Robert FAU, Vincent TRANIER, Baptiste FONTUGNE, Flora ALBOUY

**Délibération N°  
DL\_2025\_035**

**Décision  
modificative  
budgétaire  
DM\_2025\_003**

EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	VOTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>11</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative du budget de l'exercice 2025 propose d'opérer des virements afin de combler un manque de crédits à l'article 2135 « Installations générales, agencements » sur l'opération 241 « Cœur de village » dû à un dépassement du budget prévisionnel de l'opération. En effet, les travaux d'assainissement effectués nécessitent un apport de crédit à l'opération Cœur de Village.

VU le CGCT est particulièrement ses articles L.2121-29, L.2311-1 et L.2342 ;  
VU l'instruction budgétaire M57 ;

VU la délibération n° DE\_2025\_019 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2025 en date du 26 mars 2025 ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut être amené, en cours d'exercice budgétaire, à modifier ses prévisions budgétaires en adoptant des décisions modificatives ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'apporter des crédits supplémentaires à l'article 2135 sur l'opération 241 au budget de l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'apporter des crédits supplémentaires à l'article 165 au budget de l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'effectuer divers virements de crédits afin de conformiser différents articles et les dépenses qui leurs sont imputées ;

Date de transmission de l'acte: 07/11/2025  
 Date de reception de l'AR: 07/11/2025  
 081-218101871-DL\_2025\_035-DE  
 A G E D I

Le conseil municipal après en a  
**ADOPTE A L'UNANIMITE** la dé  
 DM\_2025\_003 comme suit :

Fonctionnement			Investissement		
Dépenses			Dépenses		
			2135 OP 241	Installations générales	9 535,79 €
			2184 OP 241	Matériel de bureau	1 900 €
			2152 OP 102	Installations de voirie	330,21 €
			165 OP 0	Cautions reçues	780 €
			2151 OP 102	Réseaux de voirie	- 6 053,63 €
			21532 OP 241	Assainissement	- 6 000 €
			2183 OP 103	Matériel Informatique	- 138,60 €
			21538 OP 241	Autres réseaux	1 182,83 €
			2188 OP 241	Autres immo. corp.	- 1 675,20 €
			2157 OP 103	Matériel et outillage	138,60 €
<b>Total</b>		<b>0 €</b>	<b>Total</b>		<b>0 €</b>
Recettes			Recettes		
<b>Total</b>		<b>0 €</b>	<b>Total</b>		<b>0 €</b>

Gilles BAVAY,  
 Secrétaire de séance

Laurent Bazart,  
 Maire